

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2021

Numéro	10
Objet	Finances - ajustements budgétaires 2021 - mesures préalables au vote du budget primitif 2022
Rapporteur	Jacky RAGUIN

Date de convocation et d'affichage : 10 décembre 2021.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h52.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 101
- Votants (présents + pouvoirs – non-participation) : 122

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATELAIN Edouard (suppléant), CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUH Fadi, DA ROCHA Katia, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, ERMINI Hervé (suppléant), FARINE Bruno, FRAPIN David, GARIGLIO Elisabeth, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Marlène, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GIROT Thierry (suppléant), GOUJARD Pascal, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, Rémi HANON (suppléant), JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MARTY Rémy, MEIRHAGHE Jean-François, MEIRHAGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUADAH Karima, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSELOT Nicole, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna

Excusés et ont donné pouvoir : BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, BAZIN MALGRAS Valérie à LEPRINCE Didier, BILLET André à BLANCHARD Dominique, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GARNERIN David à DUQUESNOY Olivier, GIRARD Marc à ROUSSELOT Nicole, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LANDREAT Pascal à Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, LE CORRE Marie à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, MANDELLI François à BAUDOUX Bruno, NONCIAUX-GRADOS Véronique à DRAGON Jean-Luc, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, SAINTON Michel à MEIRHAGHE Jean-François, SERRA Frédéric à DENIS Valéry, VIARDOT Gaëlle à LEQUIEN Ombeline, RICHARD Vincent à GOULARD Pascal

Excusés : BECARD Francis, DE VILLEMEREUIL Gérard, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GESNOT Dany, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, POIVEZ Kévin, RICHARD Sophie, SIMON Eric, VAN DE ROSTYNE Alain

Non-participation au vote : CHAMPAGNE Anicet

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstention
122	1	118		04

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2021**FINANCES
AJUSTEMENTS BUDGETAIRES 2021
MESURES PREALABLES AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**Annexes :

- Annexe 1 : Tableau récapitulatif de la décision modificative N°2 - Exercice 2021
- Annexe 2 : Modalités de refacturation des frais généraux
- Annexe 3 : Autorisations de programme et crédits de paiement
- Annexe 4 : Autorisations de dépenses budgétaires sur l'exercice 2022
- Annexe 5 : Convention Nuits de Champagne (Projet)

A) Ajustements budgétaires

Les ajustements budgétaires proposés dans le présent rapport correspondent à des inscriptions budgétaires équilibrées en dépense et en recette ou à des virements de crédits sur le budget principal, et les budgets annexes stade de l'Aube, patinoire, élimination des déchets, chauffage urbain.

Au titre du budget principal, il s'agit d'augmenter la subvention globale de la TCAT pour un montant de 267 000 €, financée par une diminution des dépenses de charges générales (-100 000 €) une réduction des intérêts d'emprunt (- 12 000 €) et une baisse de la subvention d'équilibre pour la patinoire (-155 000 €). Cette dernière est compensée par une baisse du même montant, des contrats de prestation prévus initialement. Les autres inscriptions correspondent à des virement internes.

Concernant le stade de l'Aube, les inscriptions correspondent uniquement à des virements de crédits de dépenses entre chapitres de la section d'investissement.

S'agissant du budget élimination des déchets, une augmentation du traitement des déchets de 170 000 € est compensée par une recette complémentaire de vente de matière.

Le réseau de chaleur de la Chapelle Saint-Luc va être exploité en régie à partir du 3 janvier 2022. De plus ce réseau va être raccordé à l'Unité de Valorisation Energétique. Pour financer ces investissements, et anticiper le paiement direct des premières dépenses, il faut prévoir des crédits lors de cette décision modificative qui vont également figurer dans les mesures préalables permettant ainsi le fonctionnement administratif et financier de la régie avant le vote du budget primitif 2022. Pour cela, les modifications de crédits en fonctionnement sont de 3 529 000 € en dépense équilibré par la vente d'énergie et de 3 580 000 € de crédits prévisionnels d'investissement.

Il vous est proposé :

- **D'ADOPTER** sous forme de décision modificative, les ajustements de crédits de l'exercice 2021 votés au budget principal, au budget annexe stade de l'Aube, au budget annexe patinoire, au budget annexe élimination des déchets, et au budget annexe Chauffage Urbain dont le détail figure dans les tableaux récapitulatifs en annexe N°1 du présent rapport.
- **D'APPROUVER :**
 - les ajustements de contributions attribuer à la TCAT et récapitulés dans le tableau suivant et dont les crédits de dépenses correspondants sont inscrits au budget principal :

Objet de la contribution	Organisme bénéficiaire	Nature juridique de l'organisme	Ajustement Budgétaire	Nouveau montant	Conditions d'octroi
1 - BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
MOBILITE					
Tarifs sociaux	TCAT	Etablissement Public Local	-802 000 €	3 201 000 €	Délibération seule
Subvention d'équilibre	TCAT	Etablissement Public Local	1 069 000 €	14 620 000 €	Délibération seule
TOTAL GENERAL			267 000 €	17 821 000 €	

- l'attribution à la Région Grand-Est de la subvention récapitulée dans le tableau suivant et dont les crédits de dépenses correspondants sont inscrits au budget principal :

Objet de la subvention	Organisme bénéficiaire	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	Conditions d'octroi
1 - BUDGET PRINCIPAL				
FONCTIONNEMENT				
MOBILITE				
Compensation tarifaire des transports scolaires	Région Grand Est	Collectivité territoriale	5 966 €	Délibération seule
TOTAL GENERAL			5 966 €	

- **D'APPROUVER :**
 - les modifications concernant les modalités de calcul de facturation des frais généraux du budget principal aux budgets annexes détaillées à l'annexe 2 de la présente délibération ;
 - les modalités de remboursement du budget annexe chauffage urbain au budget principal des frais de personnel concerné sur la base du coût net des rémunérations et des cotisations sociales du poste suivant : un agent à temps partiel (10 %) du cadre d'emploi d'ingénieur en chef ;
 - les modalités de remboursement du budget Gémapi au budget principal des frais de personnel concerné sur la base du coût net des rémunérations et des cotisations sociales du poste suivant : un agent à temps partiel (50 %) emploi hors filière de dessinateur géomatique.

B) Mesures Préalables

La présentation du projet de budget primitif 2022 de Troyes Champagne Métropole au Conseil de Communauté est prévue au cours du premier trimestre 2022. Ce calendrier nécessite par conséquent l'application de mesures préalables permettant d'assurer la continuité de l'exécution budgétaire jusqu'à la date effective d'adoption du budget primitif. Ces mesures sont au nombre de quatre.

1° - Ouverture des crédits budgétaires d'investissement sur l'exercice 2022 avant le vote du budget primitif :

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que dans l'attente du vote du budget primitif, l'assemblée délibérante peut autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits budgétaires ouverts au budget précédent.

Les dépenses de fonctionnement et celles relatives au remboursement de la dette sont pour leur part réglées dans la limite des crédits ouverts au budget précédent.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme (AP) votée par Troyes Champagne Métropole sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la dernière délibération adoptée en conseil de communauté. Ce tableau est joint en annexe 3.

Il vous est proposé :

- **D'ADOPTER le tableau joint en annexe 4 du présent rapport qui fixe le détail et le montant des autorisations de crédits de dépenses d'investissement non gérés en AP/CP consolidé du budget principal et de quinze budgets annexes.**

2° - Versement d'acomptes de subventions à la TCAT avant le vote du budget primitif 2022 de Troyes Champagne Métropole :

Afin d'éviter toute rupture de trésorerie à l'établissement public TCAT en début d'année 2022, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER dès janvier 2022, le versement d'acomptes mensuels sur la subvention globale de fonctionnement qui sera attribuée au titre de l'exercice 2022 à l'établissement public TCAT dans la limite du montant de la subvention allouée en 2021 qui s'élevait à 17 821 000 €.**

3°- Versement d'acomptes de subvention à l'Etablissement Public Administratif dénommé « Troyes La Champagne Tourisme », avant le vote du budget primitif 2022 de Troyes Champagne Métropole :

Afin de garantir la trésorerie nécessaire au fonctionnement de l'Office de Tourisme de Troyes Champagne Métropole en début d'année 2022, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER dès janvier 2022, le versement d'acomptes mensuels sur la subvention de fonctionnement qui sera attribuée au titre de l'exercice 2022 à l'Etablissement Public Administratif dénommé « Troyes La Champagne Tourisme », dans la limite du montant de la subvention allouée en 2021 qui s'élevait à 1 003 800 €.**

4° - Versement d'une avance de subvention à l'association « Festival Nuits de Champagne » avant le vote du budget primitif 2022 de Troyes Champagne Métropole :

Afin de permettre à l'association Nuits de Champagne de poursuivre la préparation de l'édition 2022 du Festival des Nuits de Champagne, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER dès janvier 2022, le versement d'une avance sur la subvention globale de fonctionnement qui sera attribuée au titre de l'exercice 2022 à l'association « Festival Nuits de Champagne », d'un montant de 157 570 € soit 35% de la subvention allouée en 2021.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer le projet de convention joint en annexe 5 au présent rapport.**